

Compte-rendu des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 7 février 2025

Assemblée générale ordinaire :

Le 7 février 2025 à partir de 18h s'est tenue à la Mairie de La Chambre l'assemblée générale ordinaire de l'association. 14 membres étaient présents et 2 membres étaient représentés. Compte-tenu qu'aucune condition de quorum n'est portée aux statuts, il est constaté que l'assemblée générale peut délibérer valablement.

La présidente (Isabelle HOLLEBECQ) présente le rapport d'activités de l'association et répond aux questions des membres présents. De même, le trésorier (Jean-Claude THOMAS) présente le rapport financier et répond aux questions des membres présents.

La présidente annonce que MM. Philippe BOST, Anny GAUTHIER et Henri-Marc GAUTHIER sont démissionnaires du conseil d'administration et que MM. Erwan LE GOFFIC, Emie ONILLON et Françoise THOMAS ont fait connaître leur demande pour intégrer le conseil d'administration renouvelé. Elle demande si d'autres personnes parmi les membres présents sont également candidates. Aucun autre candidat ne se déclare.

En application de l'article 5 des Statuts, les propositions suivantes ont été soumises au vote :

- ✚ L'approbation du rapport d'activités ;
- ✚ L'approbation du rapport financier ;
- ✚ La composition du Conseil d'administration renouvelé : MM. Daniel DESCHAMPS, André GRANGE, Isabelle HOLLEBECQ, Louis-Jean HOLLEBECQ, Erwan LE GOFFIC, Jean-Marie MORCANT, Emie ONILLON, Françoise THOMAS et Jean-Claude THOMAS ;
- ✚ Le montant de la cotisation pour 2024 et pour 2025, maintenu à 5€ pour les membres actifs et à 50€ pour les membres bienfaiteurs.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

De plus, la présidente expose les projets envisagés pour 2025 (notamment les idées de développement issues d'une réunion des membres organisée par l'association le 13/12/2025) et un projet de budget prévisionnel cohérent avec ces orientations. Aidée des membres du conseil d'administration, elle répond ensuite aux questions posées par les membres.

A l'issue de l'AGO, trois propositions de logo pour l'association, préparées par Emie ONILLON, sont soumises à l'avis des présents. Une version finale prenant en compte l'ensemble des avis sera préparée.

Assemblée générale extraordinaire :

Le 7 février 2025 à partir de 19h s'est tenue à la Mairie de La Chambre l'assemblée générale extraordinaire de l'association, destinée à en modifier les statuts. 14 membres étaient présents et 2 membres étaient représentés, soit moins de la moitié des 51 membres de l'association. La condition de quorum n'est pas remplie et l'assemblée générale ne peut pas délibérer valablement.

A la demande de la commune de La Chambre, les projets d'article 6 et 7 sont proposés pour supprimer la possibilité pour elle de disposer un siège de droit au conseil d'administration et au bureau de l'association. Un débat s'ensuit sur les enjeux d'une telle suppression. En conclusion, aucun membre n'a d'objection pour la modification des statuts en ce sens.

Compte-tenu que le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale extraordinaire traitant du même sujet sera convoquée prochainement par le conseil d'administration.